

Le marché des opérateurs TV bientôt bouleversé

L'interminable saga du câble touche à sa fin. La Commission européenne ne s'opposera finalement pas aux nouveaux tarifs d'ouverture du câble, concoctés dans la douleur par les régulateurs belges des télécoms et de l'audiovisuel. Ce qui signifie concrètement que Mobistar pourra présenter sa nouvelle offre de télé et d'internet, le 15 février. Décidée il y a plus de cinq ans, cette mise en concurrence du câble de télédistribution a longtemps tardé à se concrétiser tant les recours se sont multipliés. A ce stade, seul Mobistar a annoncé son intention de « monter sur le câble.

Les câblo-opérateurs sont cependant parvenus à limiter la casse. La Commission a épinglé la décision belge sur plusieurs points. Elle s'étonne notamment de plusieurs aspects qui favoriseront Mobistar par rapport à ses concurrents déjà établis. Par exemple, le privilège dont bénéficieront les nouveaux entrants durant les deux premières années, un prix de gros très favorable qui doit leur permettre de faire l'acquisition de clients grâce à des promotions attractives. Clairement, l'Europe semble d'autant plus perplexe que Mobistar est loin d'être un perdreau de l'année, pouvant compter, avec sa maison mère Orange, sur le soutien d'un grand groupe international. ■

L'Europe ouvre la porte à la télé de Mobistar

TÉLÉCOMS Pas de veto à l'ouverture du câble en Belgique

► La Commission européenne ne s'oppose pas aux nouveaux tarifs d'ouverture du câble, même si son enthousiasme est très modéré.

► Mobistar va pouvoir annoncer son offre de télé et d'internet,

lundi prochain.

Mobistar peut être soulagé. Lorsqu'il présentera sa nouvelle offre de télé et d'internet, le 15 février, ce sera avec l'aval de l'Europe. Selon nos informations, la Commission européenne a donné son feu vert aux nouveaux tarifs pour l'ouverture du câble, concoctés dans la douleur par les régulateurs belges des télécoms et de l'audiovisuel. Elle devrait communiquer officiellement sur cette décision dans le courant de

la semaine.

Certains espoirs de Mobistar seront cependant déçus. Certes, la Commission semble s'être contentée de quelques remarques, parfois pressantes mais qui n'imposent pas la réouverture du dossier. Les régulateurs ne se voient donc pas imposer une nouvelle phase dans le processus qui aurait retardé à nouveau pour de longs mois le bouclage du dossier. Mais selon nos interlocuteurs, ce sont plutôt les câblo-opérateurs qui ont réussi à limiter la casse et se sont

montrés les plus convaincants, lors des auditions qui ont eu lieu avec les services de la Commission, au début de l'année.

Décidée il y a plus de cinq ans, cette mise en concurrence du câble de télédistribution de Nethys (ex-Tecteo), Brutélé, SFR-Numericable et Telenet a longtemps tardé à se concrétiser tant les recours se sont multipliés. A ce stade, seul Mobistar a annoncé son intention de « monter » sur le câble pour se débarrasser de son visage d'opérateur de monoculture mobile. Il traîne ce statut depuis l'abandon sans gloire de son offre télé par satellite, il y a deux ans.

La Commission a épinglé la décision belge sur plusieurs points. Elle revient sur un élément de l'ouverture du câble qui avait déchaîné les passions lors des débats entre régulateurs et opérateurs : la valorisation de certains services comme le wifi gratuit ou le deuxième écran. C'est cette estimation, réalisée

sur base d'un benchmark, qui a été déduite du tarif de gros dont bénéficiera Mobistar. Au grand dam des câblos qui s'estiment gravement lésés. L'Europe semble leur donner raison. Elle aurait préféré que ces services soient plutôt valorisés sur leur coût. Mais pas au point d'y mettre de veto.

De même, la Commission s'étonne d'un privilège dont bénéficieront les nouveaux entrants durant les deux premières années, un prix de gros très favorable qui doit leur permettre de faire l'acquisition de clients grâce à des promotions attractives. Clairement, l'Europe semble perplexe face à un avantage qui va profiter à Mobistar, pourtant loin d'être un perdreau de l'année et qui peut compter, avec sa maison mère Orange, sur le soutien d'un grand groupe international.

En revanche, l'Europe se demande si le prix de gros, sur lequel les régulateurs se sont accordés en faisant tourner leurs

modèles mathématiques, est suffisamment attractif pour appâter d'autres candidats opérateurs.

Enfin, comme elle s'y était déjà employée lors d'étapes précédentes de cette interminable saga du câble, la Commission invite avec insistance les régulateurs à lancer une nouvelle analyse de marché, en s'attachant cette fois à utiliser une méthodologie unique pour comparer la situation du câble et celle de Proximus en matière d'internet à très haut débit et de services de télévision. Sur ce volet, il semble que ce soit cette fois Mobistar qui ait marqué des points.

Cependant, sans même tabler sur un baroud d'honneur des opposants à l'ouverture du câble au sein des régulateurs, c'est vers les tribunaux que les regards vont à présent se tourner. Comme chaque décision prise dans ce dossier, des recours devant la cour d'appel sont inéluctables. Et rien n'indique qu'ils ne réserveront pas leur lot de surprises. ■

ALAIN JENNOTTE

PLUS DE CONCURRENCE

Pour quoi faire ?

Objectifs. Pour tenter de casser le duopole constitué par Proximus et les câblos, les régulateurs ont misé sur l'ouverture des réseaux des uns et des autres à la concurrence. Annoncée juste avant Noël 2010, la décision d'ouvrir le câble de télédistribution à la concurrence a connu de multiples rebondissements. Cinq ans plus tard, cette ouverture n'est toujours pas entrée en application tant les câblo-

opérateurs n'ont cessé de s'y opposer par toutes les voies de recours possible.

Qui est concerné ? Tous les câblo-opérateurs belges. En Wallonie et à Bruxelles, Voo est concerné. Côté flamand, mais aussi dans la région bruxelloise, il s'agit de Telenet. Quant à SFR-Numericable, il est implanté à Bruxelles et dans quelques communes du Hainaut. A ce jour, seul Mobistar a introduit un dossier de candidature pour la revente de services sur le câble.

A.JE.